NOUVELLES BREVES

votre bulletin d'informations municipales

ASPET

HIVER 2025

SOMMAIRE

Edito du maire.....p.1
Vœux à la population.....p.1
Travaux.....p.2
Manifestations.....p.3
Médiathèque.....p.3
Brèves.....p.4

L'édito du maire

Chères Aspétoises, chers Aspétois,
À l'occasion de cette nouvelle édition des Nouvelles Brèves, je souhaite partager avec vous un aperçu des actions menées ces derniers mois ainsi que des rendez-vous qui rythmeront la vie de notre commune dans les semaines à venir. Ces derniers temps, plusieurs chantiers importants ont été engagés ou achevés. Les travaux de réaménagement de l'espace public se poursuivent, avec la sécurisation de la voirie, l'entretien de nos chemins communaux, ainsi que le démarrage des travaux de réaménagement du local sur le Carré de la République. La commune a également investi dans la réfection de certains équipements publics afin de renforcer la qualité des services proposés à tous.
Notre village a été animé cet automne par plusieurs cérémonies, qui ont rassemblé élus et habitants : la cérémonie du 11 novembre et la cérémonie *Un enfant un arbre*. La commune a également tenu une cérémonie en hommage au général Jean-Louis Georgelin, figure nationale mais aussi personnalité profondément attachée à notre territoire.
Les prochaines semaines seront, elles aussi, ponctuées de temps forts. Nous aurons le plaisir de nous retrouver pour les vœux à la population, une occasion importante de dresser le bilan de l'année écoulée. Comme chaque année également, nous partagerons le traditionnel repas des aînés, rendez-vous chaleureux et attendu, qui met à l'honneur celles et ceux dont la présence et la mémoire sont au cœur de notre vie communale. Les familles ne seront pas oubliées puisqu'elles pourront assister au spectacle « Ma forêt imaginaire » proposé dans le cadre des Nuits de la lecture par la médiathèque.
En cette fin d'année, je tiens à adresser à chacune et chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus sincères de santé, de réussite et de sérénité pour la nouvelle année à venir.

Jean-Sébastien Billaud-Chaoui, Maire

Vœux à la population et repas des aînés

Les traditionnels vœux à la population se dérouleront le **vendredi 9 janvier à 19h au foyer d'Aspet et le samedi 10 janvier à 19h** au foyer de Girosp. Quant au repas des aînés réservé aux Aspétois de plus de 65 ans, il se déroulera le **samedi 24 janvier à midi** au Bois perché. Une invitation sera envoyée aux personnes concernées.

Mairie d'Aspet - 14 Place de la République, 31160 Aspet
Tel : 05 61 88 40 22 - Fax : 05 61 88 44 03 - Mel : mairie@mairie-aspet31.fr

Travaux sur la commune

Bâtiments communaux

Cet automne, plusieurs interventions ont été engagées pour entretenir les bâtiments publics :

- réfection de la toiture de la Gendarmerie (remplacement de l'ensemble des tuiles et remise à neuf de la zinguerie) en cours, ce qui permettra d'améliorer l'isolation et la protection du bâtiment ;
- suite au rapport annuel de vérification électrique, changement de l'éclairage du foyer/cantine, avec remise aux normes des éclairages extérieurs de sécurité et installation de nouveaux luminaires dans la salle principale ;
- seconde partie de la rénovation des vitraux de l'Église Saint-Martin en cours ;
- travaux du local Carré de la République lancés et bien avancés : devraient se terminer à l'été 2026.

Voirie et aménagements routiers

Les travaux suivants ont été réalisés par les services de la Communauté de communes Cagire-Garonne-Salat sur la voirie d'intérêt communautaire d'Aspet :

- réparation du Pont Neuf et des chemins de la Tourette et de Comminges ;
- remplacement de la buse pluviale au chemin du Barradas ;
- entretien de la voirie dans le hameau de Gouillou et des chemins communaux de Gelès à Girosp, de Sarradère et de l'impasse communale de Fontagnères.

La commune a quant à elle réalisé les travaux suivants :

- sécurisation de l'entrée de ville à « Las Graouères » avec un changement de priorité au carrefour afin d'améliorer la sécurité des usagers et de répondre à la demande des habitants du quartier, comme cela avait été expliqué dans le précédent bulletin municipal ;
- installation de jardinières sur le Carré de la République dans lesquelles des plantes vivaces ont été disposées et remplacement des jardinières de la place de la République harmonisant ainsi le mobilier urbain sur le centre-ville.

Complexe sportif

La rénovation complète de l'éclairage des terrains de tennis a été réalisée.

Cimetière communal

La phase 1 de la procédure de « Reprises en terrain commun » a été réalisée en début d'année. La libération de plusieurs espaces a permis de satisfaire de nombreux Aspétois inscrits sur liste d'attente. La phase 2 de la procédure de « Reprises de concession en état d'abandon » devrait s'achever au cours du 1er semestre 2026 : les concessions concernées par la 2de phase de la procédure sont identifiées par la pose d'une signalétique verte sur les concessions. Pour rappel, les personnes concernées doivent prendre attache auprès du service cimetière de la Mairie.

Sécurité et environnement

La commune a procédé à des travaux d'abattage et à l'élagage d'une parcelle de bois à proximité du lotissement L'Orée du Bois sécurisant ainsi des parcelles privées du lotissement.

Pose d'une plaque en hommage au Général Georgelin

Vendredi 5 décembre la commune a tenu à rendre hommage au général Jean-Louis Georgelin en apposant une plaque sur la façade de l'église Saint-Martin. La cérémonie s'est déroulée en présence de la famille du Général Georgelin, de M. Lobjois Directeur départemental de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre, représentant le Préfet, de M. Rival, Conseiller départemental, de M. Aviragnet, Député de la Haute-Garonne, de M. Le chef de Brigade de gendarmerie d'Aspet, du Peloton de gendarmerie de Haute-montagne de Bagnères-de-Luchon, des représentants militaires ainsi que des élus de la commune et des habitants qui ont tenu à saluer la mémoire d'un homme dont la carrière, marquée par l'exigence et le service à la France, demeure un modèle. M. le Maire a souligné dans son discours combien cet attachement à la rigueur, à la discipline et à la

loyauté trouvait un écho dans le paysage montagneux du Comminges où le général aimait se ressourcer. La cérémonie s'est conclue par un apéritif offert par la commune où, dans une atmosphère chaleureuse, chacun a pu échanger souvenirs et anecdotes, prolongeant cet hommage par des moments de partage à l'image de la simplicité du général Georgelin.

Manifestations

Un enfant un arbre

La commune a célébré le samedi 22 novembre les trois petites filles nées sur la commune en 2025 : Coline, Colette et Iris. Les trois familles ont répondu présent et se sont réunies devant le lavoir de Gouillou pour la plantation des trois arbustes (Abelia, Forsythia et Viorne boule de neige). Le lieu de la plantation avait été choisi pour mettre en avant les deux hameaux de Girosp et Gouillou car deux des familles concernées habitent à Girosp. La plantation s'est déroulée sous un beau soleil hivernal. Après la plantation, les familles et les élus présents ont partagé un verre au foyer de Girosp. Un livre et un diplôme ont été remis aux enfants et à leurs parents afin de conserver une trace de ces moments précieux.

Dégradation des plantations

Depuis plus de vingt ans, la commune perpétue avec fierté cette tradition qui lui tient profondément à cœur. Cet événement symbolique vient célébrer les naissances sur notre territoire par la plantation d'arbres, créant ainsi un lien fort entre les nouvelles générations et notre patrimoine naturel. Le conseil municipal avait cette année décidé de procéder à la plantation devant le lavoir de Gouillou car plusieurs familles concernées par la cérémonie habitent à Girosp, mettant donc à l'honneur les deux hameaux de Girosp et Gouillou. À la suite de la cérémonie, les employés de la commune ont découvert avec stupeur que le premier arbuste fraîchement planté avait été

arraché et replanté ailleurs, et que les trois trous devant accueillir les arbustes avaient été rebouchés. Ce geste regrettable, aussi inutile que préjudiciable, a choqué les élus ainsi que toutes les personnes attachées à cette tradition. Le conseil municipal condamne fermement ces dégradations et rappelle que toute détérioration de biens publics est punissable par la loi. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Le conseil municipal appelle chaque habitant à faire preuve de citoyenneté, de vigilance et de bienveillance et à respecter les biens et les espaces publics.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie de commémoration du 107e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée devant le monument aux morts d'Aspet en présence des élus de la commune et de nombreux habitants venus rendre hommage aux soldats tombés pour la France. Cette commémoration permet de rappeler que le devoir de mémoire demeure essentiel pour comprendre notre histoire, honorer ceux qui ont sacrifié leur vie et préserver les valeurs de paix qui nous unissent aujourd'hui.

Médiathèque municipale

À l'occasion des 10e Nuits de la lecture qui se dérouleront du 21 au 25 janvier 2026, la commune invite petits et grands à un spectacle de danse contemporaine (à partir d'un an) proposé par la Cie Lamdanse. ***Ma forêt imaginaire*** est un voyage sensoriel et créatif à travers les divers éléments que l'on rencontre dans la nature. L'enfant est invité à découvrir la poésie du corps et du monde qui l'entoure. *"Dans ma forêt imaginaire, les arbres ont trois pieds et les feuilles sont en tissu. Dans ma forêt, je suis un dragon... ou un caméléon. Je tape, je glisse, je saute, je virevolte... Je suis l'oiseau ou l'eau qui jaillit. Je danse avec le vent et je joue avec la terre. Viens, suis-moi ! J'ai inventé cette forêt pour te la montrer."* Ce spectacle, inspiré par les éléments de la nature, éveille les tout-petits à la danse contemporaine. Rendez-vous **mercredi 21 janvier 2026 à 16h00** à la salle de vote pour partager un moment poétique et joyeux, ouvert à

toutes et tous.

Attention, les places seront limitées ! Pensez à vous inscrire auprès du service culturel de la commune au 05 61 88 40 22 ou par mail à culture@mairie-aspet.fr. Vous pouvez aussi vous inscrire directement auprès de la médiathèque.

Élections

Les élections municipales et communautaires auront lieu les **15 et 22 mars 2026**. Si ce n'est pas déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant la date butoir :

- jusqu'au **mercredi 4 février 2026** inclus si vous vous inscrivez en ligne ;
- jusqu'au **vendredi 6 février 2026** inclus si vous vous inscrivez en mairie ou en consulat.

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site service-public.gouv.fr.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie ou, si vous résidez à l'étranger, au consulat.

Dès mars 2026, en application de la loi du 21 mai 2025, **les élections municipales auront désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire** dans les communes de moins de 1 000 habitants, ce qui est le cas pour Aspet.

Le nouveau mode de scrutin poursuit trois objectifs :

- harmoniser les règles électorales entre toutes les communes,
- favoriser la parité : aujourd'hui, les femmes représentent seulement 37,6 % des élus dans les communes de moins de 1 000 habitants,
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales.

Dès les élections municipales de 2026, **le scrutin se fait par liste complète, avec une alternance stricte femme/homme, sans panachage** : les électeurs ne peuvent plus modifier les listes ou rayer des candidats. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

L'attribution des sièges au conseil municipal s'effectuera ainsi :

- la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix obtient d'office la majorité des sièges ;
- les sièges restants sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés, y compris la liste arrivée en tête en fonction du quotient électoral (nombre de suffrages exprimés dans la commune divisé par le nombre de sièges restant à pouvoir, arrondi à l'entier supérieur)
- si tous les sièges non pas été attribués, les sièges restant à pourvoir sont attribués selon la méthode de la plus forte moyenne (rapport entre les suffrages obtenus et le nombre de sièges qu'elle détient déjà, plus un). La liste disposant de la plus forte moyenne se voit attribuer un siège supplémentaire.

Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est élue au 1er tour. Sinon, les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour sont admises au second tour.

Si vous souhaitez vérifier votre inscription ou votre bureau de vote et télécharger une attestation électorale, vous pouvez en faire la demande sur le site : https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale.

Parcours santé au stade

Dans le cadre de la mise en place d'un budget participatif sur la commune, le projet d'installation d'un Parcours santé a été plébiscité par les votants. Des travaux de terrassement de la butte située entre le stade et les terrains de tennis seront réalisés au printemps 2026 pour redéfinir et ouvrir l'espace. Cinq agrès et deux bancs seront installés et accessibles à tous : un vélo et un vélo semi-allongé, un module de patins, un ski de fond et un gourvernail. Ces installations permettront ainsi aux Aspétois de pratiquer des activités physiques en plein air, favorisant leur santé et leur bien-être.

Numéros utiles

Pompiers	18/112
S.A.M.U.	15
Gendarmerie	05 61 88 40 17
CCCGS pôle Aspet	05 61 94 86 50
Déchetterie	05 61 79 59 47
S.Eaux (Girosp, Gouillou)	05 61 88 56 64
S.Eaux (Aspet et autres)	05 62 00 72 80
Bibliothèque	05 61 88 52 55
Centre de loisirs	06 72 59 88 26

Trois défibrillateurs sont présents sur la commune dont un sous la halle de la Mairie

Objets trouvés : un sac de couchage, un foulard

Mairie d'Aspet - 14 Place de la République, 31160 Aspet
Tel : 05 61 88 40 22 - Mel : mairie@mairie-aspet31.fr

www.mairie-aspet.fr

Issn : 3098-1204

Ne pas jeter sur la voie publique